

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE BP 2024 BUDGET ANNEXE CDEF

Le budget primitif de l'exercice 2024 pour le CDEF s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **733 577,80 €** s'agissant de la section d'investissement, et à hauteur de **2 919 851,30 €** pour la section de fonctionnement. Ces prévisions budgétaires sont détaillées ci-après.

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille a été rattaché au Conseil départemental de la Creuse le 1^{er} janvier 2021 sous la forme d'un service non personnalisé et nécessite un budget annexe.

Sa mission est d'accueillir des enfants de 6 à 18 ans confiés au titre de la protection de l'enfance par le Juge des Enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance de la Creuse.

Sa capacité est de 30 places déclinées comme suit :

- 12 places pour les enfants de 6 à 13 ans au sein du service dénommé CASSINE,
- 12 places pour les enfants de 14 à 18 ans au sein du service dénommé TCHADA,
- 6 places pour les enfants au sein du service dénommé VILLADO.

Les services CASSINE et TCHADA sont regroupés sous la dénomination "INTERNAT".

Le taux d'encadrement est renforcé pour le service VILLADO en raison des profils des enfants, il s'en suit un prix de journée supérieur à celui de l'INTERNAT.

Le fonctionnement du CDEF est financé via un prix de journée pour l'INTERNAT et VILLADO, qui fait l'objet d'un arrêté annuel de tarification. Il est fait application de la nomenclature comptable M22.

Les 30 places sont en priorité réservées pour des enfants du département mais il peut arriver que des enfants hors département de la Creuse soient accueillis en situation d'urgence. Dans ce cas, une facturation auprès des départements d'origine des enfants sera établie sur la base des prix de journée fixés par arrêté.

L'activité des trois derniers exercices clos et prévisionnelle 2024 est la suivante :

Nombre de journées réalisées	2020	2021	2022	Taux d'occupation prévisionnel	Prévision 2024
INTERNAT	6 896	6 752	7 708	83,55 %	7 319
VILLADO	1 873	2 007	2 049	100 %	2 190
Total	8 769	8 759	9 757	91,71 %	9 509

Le taux d'occupation prévisionnel est basé sur la moyenne des trois dernières années (avec un ajustement de 200 journées supplémentaires pour correspondre à la tendance actuelle et à la reprise d'activité post covid) concernant l'internat (Cassine et Tchada). La Villado est estimée avec un taux d'occupation à 100 % (dès qu'une place se libère, un transfert a lieu en provenance d'un des deux autres services).

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024**Section d'exploitation (dépenses) : 2 919 851,30 €**

Le taux directeur appliqué au budget prévisionnel 2024 pour le groupe III est de 0 %. Des mesures nouvelles sont présentées pour répondre à la réalité des dépenses sur les groupes I et II.

GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante (218 218 € en 2024 contre 215 675 € au BP 2023) :

Les dépenses autorisées au budget exécutoire sont reconduites avec toutefois une demande de mesure nouvelle à hauteur de **2 543 €** afin :

- de prendre en charge un atelier percussion qui a lieu une fois par quinzaine pour l'ensemble des enfants (**1 200 €** pour l'année) ;
- de financer le surcoût des repas des autonomes estimé à **1 080 €** en année pleine (augmentation du tarif du repas de **3,5 €** à **5 €** accordée par délibération n°CD2023-03-9-29 du 24 mars 2023) ;
- de prendre en charge les repas des représentants du personnel lors de la formation obligatoire de préparation à leurs missions (hygiène et conditions de travail) à hauteur de **263 €**.

Aucune mesure nouvelle n'est sollicitée au regard des augmentations en ce qui concerne les énergies, les carburants et l'alimentation.

GROUPE II - Dépenses de personnel (2 453 739,90 € en 2024 contre 2 339 520,90 € au BP 2023) :

Ces dépenses représentent 84,03 % du budget prévisionnel 2024 total. Ces mêmes dépenses représentaient 81,38 % des dépenses totales constatées au compte administratif 2022.

Les charges nouvelles (Glissement Vieillesse Technicité (GVT), revalorisation du point d'indice de 1,5 % depuis le 1^{er} juillet 2023, augmentation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024, recrutement d'un apprenti moniteur-éducateur en formation, intervention d'un service civique à compter d'avril 2024, primes de précarité et gratifications des stagiaires) représentent un total de **114 219 €** (elles étaient de **222 963 €** au BP 2023 du fait du complément de traitement indiciaire dit "Séjour").

GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure (247 893,40 € en 2024 contre 299 586,19 € au BP 2023) :

Aucune mesure nouvelle n'a été sollicitée sur ce groupe de dépenses. A noter que la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles passe de **107 838,23 €** en 2023 à **70 000 €** en 2024 car les bâtiments de l'avenue Mendès France ont 30 ans et l'amortissement est terminé désormais.

Dépenses d'exploitation	BP 2024
Groupe 1 (charges courantes)	218 218,00 €
Groupe 2 (personnel)	2 453 739,90 €
Groupe 3 (charges de structure)	247 893,40 €
TOTAL	2 919 851,30 €

Section d'exploitation (recettes) : 2 919 851,30 €

Le total des recettes prévisionnelles s'élève à **2 919 851,30 €**, dont **2 748 506,58 €** correspondant aux recettes liées aux prix de journées (recettes du Groupe I).

Les recettes correspondant à des remboursements sur rémunérations (assurance du personnel et formations) sont prévues pour un montant de **9 000 €** (recettes du Groupe II).

A noter également que, conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du CDEF adoptée le 23 juin 2023 par l'assemblée délibérante du Conseil départemental, la totalité de l'excédent de fonctionnement est reprise dans le cadre du budget primitif 2024, à hauteur de **162 344,72 €** (report à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2).

En conclusion de la présentation du budget prévisionnel 2024, la proposition des prix de journées au 1^{er} janvier 2024 s'établit comme suit :

Internat : **281,00 €**

Villado : **390,11 €**

Recettes d'exploitation	BP 2024
Groupe 1 (tarification)	2 748 506,58 €
Groupe 2 (autres produits)	9 000,00 €
Groupe 3 (cessions et except)	-
002 Reprise de résultat	162 344,72 €
TOTAL	2 919 851,30 €

Section d'investissement : 733 577,80 €

Les dépenses prévisionnelles 2024 s'établissent comme suit :

- Remboursement du capital de l'Emprunt souscrit en 2007 auprès de la Banque des Territoires (**7 666,68 €**),

- Achat de matériels et outillages techniques divers (**500 €**),

- Continuité du remplacement des luminaires par des équipements LED (estimation à **4 000 €**),

- Remplacement du portail avenue Pierre Mendès France, travaux de maçonnerie et d'électricité qui s'y rapportent (**40 000 €**),

- Réfection des deux salles de bain de la Villado, plomberie et installation, carrelage (**24 813 €**),

- Acquisition de deux véhicules légers (estimation à **36 000 €**) et d'un mini bus de 9 places (estimation

à **40 000 €**),

- Acquisition de deux tablettes pour les cadres socio-éducatifs (**3 200 €**),
- Renouvellement de mobiliers et remplacement électroménager si besoin (**8 000 €**),
- Autres immobilisations (**1 248,75 €**).

Le budget d'investissement prévisionnel 2024, dont **7 666,68 €** de remboursement de la dette, s'établit donc à **165 428,43 €** hors chapitre 003 ("excédent prévisionnel d'investissement"), dont **96 000 €** de "décalage" dans le temps d'investissement n'ayant pu être réalisés en 2023 en raison de difficultés d'approvisionnement, notamment pour le renouvellement des véhicules et la difficulté d'obtenir des devis correspondant à nos besoins (portail avenue Mendès France). Concernant l'inscription de **568 149,37 €** au compte 003 "Excédent prévisionnel d'investissement", il s'agit simplement de respecter la règle de l'équilibre budgétaire et de présenter une section d'investissement votée à l'équilibre, mais cette inscription ne donnera pas lieu à une dépense réelle au cours de l'exercice 2024.

Dépenses d'investissement	BP 2024
16 Emprunt et dettes	7 666,68 €
20 Immos incorporelles	-
21 Immos corporelles	157 761,75 €
003 Excédent prévisionnel d'invest	568 149,37 €
TOTAL	733 577,80 €

Les recettes prévisionnelles d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations du CDEF, pour un montant total de **70 000 €** (chapitre 28) et à reprise au compte 001 du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023, excédentaire à hauteur de **663 577,80 €**.

Recettes d'investissement	BP 2024
28 Amortissements des immos	70 000,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	663 577,80 €
TOTAL	733 577,80 €

En conclusion, la gestion rigoureuse du budget de l'établissement permet de présenter un budget prévisionnel qui contient les dépenses courantes, tout en préservant la qualité de la prise en charge des mineurs et en répondant aux obligations concernant la rémunération des agents. Concernant l'investissement, les travaux prévus visent à garantir la sécurité des mineurs et à entretenir les bâtiments.

L'élaboration du projet d'établissement en 2024 tout comme la mise en œuvre de certaines actions du schéma enfance sont susceptibles d'impacter le budget. Un travail est notamment en cours avec la Direction Enfance Famille et Jeunesse sur la création d'un service de placement à domicile.

Une réflexion va également s'engager sur la construction d'un projet innovant pour prendre en compte de façon individualisée la situation de mineurs cumulant des carences éducatives graves et un état psychiatrique très dégradé, qui ne peuvent rester dans les lieux d'accueil "classiques" car mettant en danger les autres mineurs mais aussi les agents. Là encore, le coût de ces actions sera travaillé en prenant en compte les contraintes budgétaires de notre collectivité.